Compte-rendu CGT du CE du 9 mai 2017

En préambule, les représentants du personnel au CE de l'IEMFP de Salies de Béarn, remettent à la direction générale une pétition signée par le personnel pour la défense de l'emploi sur cet établissement.
La DG prend acte de cette pétition, mais ne fera pas de déclaration à ce sujet.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 est approuvé avec les modifications demandées.

Comptes administratifs 2016.
Nos représentants au CE ont reçu tardivement les documents envoyés par la direction générale (DG). Ce point sera remis au prochain CE. Le président de la commission économique demande à la DG de bien vouloir lui faire parvenir les tableaux de bord qu'elle lui adresse depuis de 2 ans, pour faciliter l'analyse des comptes. La DG répond favorablement à cette demande.
La Cgt fait remarquer une nouvelle fois, la suractivité récurrente au foyer de vie de URT. Cette suractivité entraîne des recettes supplémentaires dont le Conseil Départemental est en mesure de demander la restitution. Cependant elle est également génératrice de conditions de travail difficiles sur cet établissement (ouvert 365 jourspar an). Notre organisation Syndicale(OS) avait déjà demandé à la DG d'avoir une politique d'embauche volontariste sur cet établissement : à ce jour toujours aucune avancée sur ce point.
La DG reconnaît la suractivité depuis plusieurs années sur cet établissement. Elle espère qu'au prochain CPOM (janvier 2019), si les établissements sous contrôle actuel du CD, venaient à l'intégrer,qu' elle puisse défendre des moyens supplémentaires.
La DG informe le CE qu'à la fin 2017, les ESAT rejoindront le CPOM.

Information consultation du CE conformément à l'article 2 de notre accord GPEC
Comme pour le point précédent , la CGT note la remise tardive des documents. Ce point est reporté au prochain CE.

Point sur l'IEMFP Hameau Bellevue.
Comme indiqué en préambule, la DG ne fera pas de commentaire sur la pétition qu'elle a reçue.Elle fait le constat que l'IEMFP a un agrément pour 60 jeunes : à ce jour la sous-activité liée à la baisse de l'effectif n'a pas d'incidence financière en raison du CPOM signé jusqu'à la fin 2018.Cependant l'objectif principal demandé par la DG à cet établissement est de réduire son déficit de journées très rapidement (déficit de 1500 journées en 2016).
La DG rencontrera l'équipe de direction et des cadres le 11mai 2017, un rendez-vouus étant aussi prévu avec l'ARS le 15 mai.Une présentattion de l'étude du CREAI est prévue

le 24/05/2017 au bureau politique de l'Association.
La DG demande qu'au 30 juin un plan d'actions soit arrêté visant à réduire la sous-activité : cela pourrait passer par une fermeture de l'établissement plus tardive en juillet, une réouverture les week-end....
La CGT n'est pas en accord avec les chiffres avancés par le CRAEI dans son étude. En effet les chiffres issus du dossier CPOM (diagnostic de chaque établissement et service couverts par le CPOM) sont les suivants :

année	2000	2002	2008	2010	2011	2012	2014	2015
effectif	61	64	58	58	61	65	55	60

Ils sont supérieurs à ceux mentionnés par le CREAI. Pour la CGT, la baisse de l'activité a débuté en 2014, année de mise en place des directions de pôle. Pour la CGT, cette nouvelle organisation n'a peut être pas eu les effets que la DG espérait. (voir tableau ci-dessous).

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Activité (en journées)	11 424	11 646	11 720	11 393	10 713	9976

La CGT veut se faire l'écho de nombre de salariés pour dire qu'il est peut être un peu tard pour tirer la sonnette d'alarme. A côté de cela il faut maintenant avancer à marche forcée. Pour notre organisation syndicale, la politique de réduction de poste en personnel que demande l'équipe de direction de l'établissement n'est pas forcément une bonne chose. Comment mettre en place des dispositifs « innovants » et prenant en compte les spécifités des jeunes qui sont accueillis depuis quelques années si l'on réduit le personnel. La réduction de personnel ne fera qu'accentuer les conditions de travail sur cet établissement qui connaît depusi quelques années une augmentation notable des arrêts maladie-accident du travail- arrêts pour maladie professionnelle. La pétition remise à la DG ce jour se veut être l'écho des préoccupations des salariés.
La DG répond que depuis le dernier CE, elle a avancé sur cette réflexion. Ce n'est peut être pas une bonne chose de supprimer certains postes clés de l'IEMFP. Une réflexion doit être menée afin de voir comment il est possible de faire au mieux.

Situation des ESAT.
La DG informe le CE de la prolongation du maintien du repreneur actuel. L'Association a contacté les responsables de Sténico pour faire un point avec eux. Sténico a demandé un délai d'un mois ou deux pour rencontrer l'Association. A ce jour l'activité Sténico est en baisse importante sur Salies (-30%) et sur Bayonne (-29%)

Election délégué du personnel ESAT J Genèze.
Le chorum a été atteint. Le siège est attribué à l'organisation syndicale CAT.

Fusion au niveau de la branche.
La DG indique que la FEHAP s'est clairement positionnée en dehors du dispositif de fusion mis en place par la FEGAPEI et le SINEAS pour créer la NEXEM. La Croix Rouge est sur le point de rejoindre cette entité fait savoir la CGT.

Activités sociales.
Le CE a fait le choix de redistribuer le reliquat qui existait sur le budget activités sociales depuis la mise en place du CE associatif.Il sera redistribué aux salariés en CDI (548

personnes) au 1/05/2017 ainsi qu'aux CDD présents pendant toute l'année 2016 et encore présent au 1/05/2017(18 salariés)
Pour les salariés dont le forfait annuel est de 350€, le reliquat sera de +90€, pour le forfait 290€ il sera de 70€, pour le forfait 230€ : + 60€, pour le forfait 150€ : + 40€ et pour le forfait 90€ il sera de 20€.
Attention ce dispositif ne s'appliquera qu'en 2017.

Dématérialisation du bulletin de paie.
Une note d'information sera adressée à chaque salarié afin de présenter ce nouveau dispositif. Les salariés peuvent s'y opposer à condition de faire connaître son choix à l'employeur.
Une expérimentation sera faite entre juin 2017 et août 2017 au niveau du Siège avant de l'étendre à l'ensemble des établissements.
La DG reconnaît que cela retirera un peu d'activité aux ESAT, mais elle s'engage à la compenser par d'autres activités.

Livret d'accueil du nouveau salarié.
La CGT souligne l'effort d'informations fait par la DG pour donner un maximum d'informations aux nouveaux salariés. La CGT n'a pas eu tout le temps nécessaire pour lire tout le document envoyé par le Siège. Elle fera un retour à la DG si nécessaire.

Questions diverses.
Il est demandé à la DRH comment sont comptabilisés les congés trimestriels pour les CDD ; la DRH se renseignera pour donner une réponse au CE.
Week-end CE: cette année le week-end pour les salariés se déroulera à Socoa les 23 et 24 septembre 2017.

La délégation CGT au CE